

pays. Malgré ma vigoureuse opposition, monsieur l'Orateur, que j'ai manifestée au prédécesseur du ministre actuel du Travail (M. Mackasey), qui n'a rien voulu entendre, préférant écouter ses hauts fonctionnaires par trop zélés qui, tous, tenaient peut-être davantage à obtenir des augmentations de traitement qu'à se préoccuper de la population du pays, le bureau de l'assurance-chômage de Brantford (Ont.) a été fermé et transporté à Hamilton. Je n'ai pas besoin de rappeler aux députés que Brantford est une agglomération de quelque 60,000 habitants, des gens laborieux, sérieux, qui ont perdu les services d'un bureau du gouvernement canadien, services qui leur étaient essentiels. A l'heure actuelle, il n'y a pas de bureau à Brantford pour s'occuper des problèmes d'assurance-chômage. Les industriels citoyens de Brantford doivent se rendre à Hamilton pour s'y entretenir avec les agents de leur problème particulier. Ces problèmes font boule de neige, surtout quand le ministère rejette une demande, ce qui n'est pas rare. Je puis vous assurer que les réclamants interjettent toujours appel de la décision et doivent fournir des preuves. Ils envoient à Hamilton des lettres qui demeurent sans réponse. Ils se rendent alors à Hamilton à grands frais.

Ils peuvent évidemment téléphoner au bureau de Hamilton, et leur compte de téléphone monte en flèche. Certains m'ont rendu visite à ma résidence de Brantford et m'ont dit que leur facture de téléphone était très élevée parce qu'elle renfermait plusieurs appels téléphoniques à Hamilton. Il leur faut d'abord repérer l'agent qui pourra s'occuper de leur problème, après quoi ils doivent en discuter avec lui. Parce qu'il ne fournit pas de service d'assurance-chômage aux travailleurs de Brantford, le gouvernement, de façon indirecte évidemment, augmente considérablement leurs taxes.

Les autorités de l'assurance-chômage ne veulent même pas envoyer un représentant à Brantford pour au moins deux ou trois jours par semaine pour y interviewer les personnes en cause et entendre leurs griefs. De fait, la Commission d'assurance-chômage ne veut même pas assurer un service de téléphone aux habitants de Brantford qui n'auraient alors qu'à composer le mot «Zenith» pour communiquer avec les fonctionnaires d'Hamilton.

Les intéressés communiquent donc avec leur député. C'est pourquoi je passe une bonne partie de mon temps, semaine après semaine, pendant les sessions du Parlement, à répondre à ces gens et à leur promettre de transmettre leurs plaintes aux fonctionnaires.

[M. Brown.]

Je deviens donc, en quelque sorte, un ombudsman à bras multiples pour les habitants de la circonscription de Brant. Je n'y vois aucune objection. Après tout, il est de mon devoir de les aider et je suis prêt à consacrer une bonne partie de mon temps chaque semaine à le faire mais je devrais être à la Chambre à suivre les débats, à étudier les crédits du gouvernement et, dans l'ensemble, à agir en vrai représentant des habitants de la circonscription de Brant à la Chambre des communes. Je préviens le ministre du Travail (M. Mackasey), cet homme obligeant et compréhensif qui est un de mes bons amis...

• (8.10 p.m.)

M. Nielsen: Ce n'est pas comme cela qu'on s'y prend pour avoir un bureau.

M. Brown: Je le sais, mais je tiens à le lui dire, parce que j'y crois; il peut s'attendre à m'entendre parler encore davantage, dans les quelques semaines et mois à venir, sur la question que je viens de soulever.

J'ai aussi un mot ou deux à dire à propos des employés d'hôpitaux, monsieur l'Orateur. Les hôpitaux du pays comptent environ 255,000 employés permanents et 36,000 employés à temps partiel. Peut-être ne savez-vous pas, monsieur l'Orateur, que ces gens-là n'ont pas droit à l'assurance-chômage, mais c'est pourtant vrai. Ils n'y ont droit que si le conseil de l'hôpital les autorise à y souscrire en groupe. Malheureusement, la plupart des conseils d'hôpitaux se composent d'hommes d'affaires qui manquent peut-être de sens social. Par conséquent, ils négligent bien souvent de veiller à l'inscription des employés d'hôpitaux à l'assurance-chômage. Aux termes actuels de la loi, sans la sanction du conseil de l'hôpital, ses employés ne peuvent souscrire à l'assurance-chômage.

A mes yeux, monsieur l'Orateur, il semble plutôt scandaleux que la loi sur l'assurance-chômage ne protège pas ces gens-là. Je ne vois pas pourquoi ils sont exclus des dispositions de la loi. Je crois qu'une modification à la loi pour remédier à cet état de choses serait très utile à ce grand secteur de l'effectif ouvrier. Après tout, monsieur l'Orateur, quels travailleurs accomplissent une plus belle œuvre que ceux qui soignent leurs semblables dans les hôpitaux?

J'aimerais consacrer quelques moments à parler du régime d'assistance publique du Canada et de la manière dont il fonctionne à notre époque où la bureaucratie est toute-puissante. C'est aux autorités provinciales que